



RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2019

DECRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000

Communauté de communes Sèvre & Loire

Siège intercommunal • Espace Antoine Guilbaud • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr

Sommaire

Territoire et compétences	3
1.1 Territoire	3
1.2 Compétences exercées.....	3
2- Organisation du service public de collecte des déchets	4
2.1 La maintenance des bacs roulants	4
2.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés	4
2.2.1 Organisation de la collecte en porte à porte	4
2.2.2 Les ordures ménagères résiduelles	5
2.2.3 Les emballages ménagers	5
2.2.4 La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire	6
2.2.5 La collecte en déchèteries	8
2.2.6 Le réemploi	8
2.3 Traitement	9
2.3.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles	9
2.3.2 Tri des emballages ménagers.....	9
2.3.3 Traitement des déchets issus des déchèteries	11
2.3.4 Compostage individuel.....	11
3- La Redevance incitative	12
4- Actions de communication	12
5- Les faits marquants	12
6- Bilans financiers	13

Territoire et compétences

1.1 Territoire

La Communauté de Communes Sèvre et Loire est née de la fusion des Communautés de Communes de Vallet et de Loire-Divatte au 1er janvier 2017. Elle comprend 11 communes.

Population : 47 932 habitants (population INSEE Totale).

Territoire d'habitat mixte à dominante rurale



1.2 Compétences exercées

La CCSL assure la compétence « collecte et traitement » comprenant les opérations de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte est confiée au syndicat de traitement Valo3e.

Le territoire de Valor3es s'étend les départements du Maine et Loire et de la Loire Atlantique et comprend 332 028 habitants répartis sur 4 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération du Choletais ;
- Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté ;
- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre Maine agglo ;
- Communauté de Communes Sèvre et Loire.

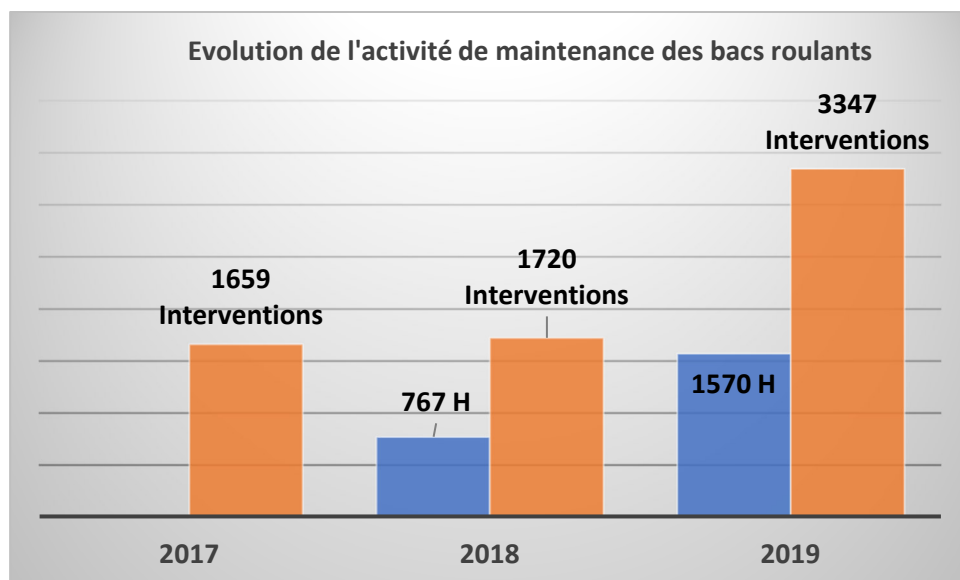
Valor3E est chargé de réaliser des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés.

2- Organisation du service public de collecte des déchets

2.1 La maintenance des bacs roulants

L'activité de maintenance des bacs a doublé en 2019 avec 3 347 interventions (dotations, réparations, retrait des bacs). La CCSL a adapté le volume des bacs, à la demande des usagers, aux nouvelles règles de dotation mise en place au 1^{er} janvier 2019 :

- 80 litres : 1 à 3 personnes
- 120 litres : 2-3 personnes
- 180 litres : 4-5 personnes
- 240 litres : 6 et +



2.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés

2.2.1 Organisation de la collecte en porte à porte

Moyens matériels

La collecte des OMR et des emballages a lieu simultanément en bennes bi-compartmentées : 3 bennes PTAC de 26 tonnes équipées de lève-conteneurs automatiques.

Moyens humains : 6,8 ETP

- Collecte une fois tous les 15 jours des particuliers : lundi, mardi mercredi, jeudi et vendredi : 3 équipages composés d'1 chauffeur et d'1 équipier de collecte (6 ETP) ;
- Collecte hebdomadaire des professionnels mardi et jeudi : 1 équipage composés d'1 chauffeur et d'1 équipier de collecte (0,8 ETP)

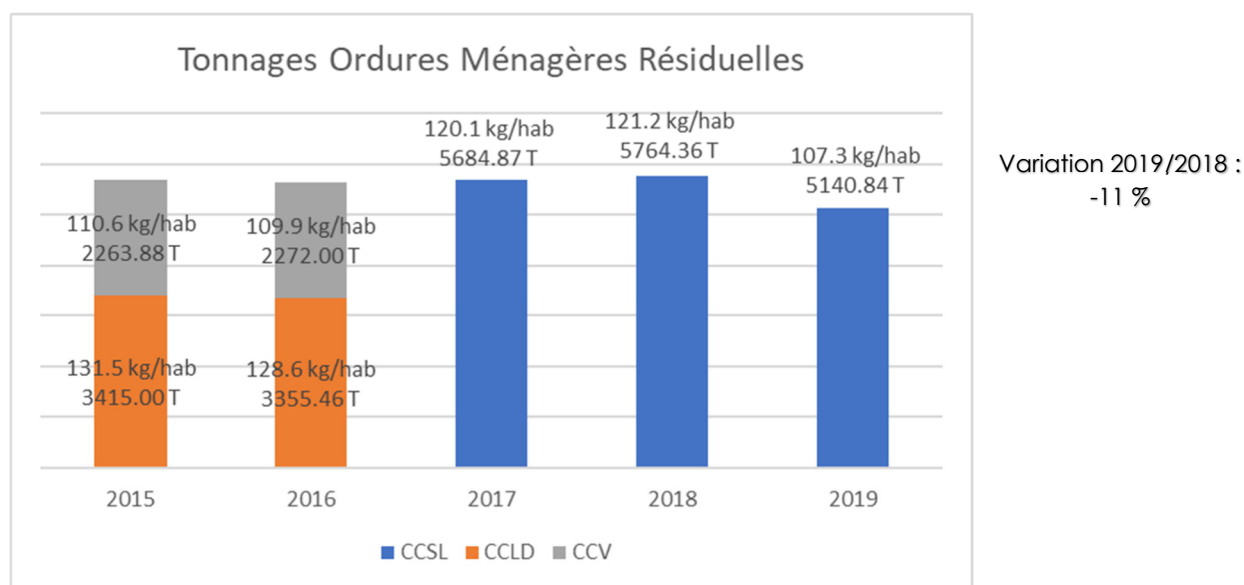
Au 1^{er} janvier 2019, la CCSL gère la collecte avec un nouveau prestataire, l'entreprise Coved, retenue suite à l'appel d'offres lancé en mai 2018. De nouveaux circuits de collecte sont mis en place et la fréquence de collecte a été harmonisée sur l'ensemble du territoire à une fois tous les quinze jours. La CCSL a obtenu en

décembre 2018 un avis favorable de la préfecture à sa demande de dérogation à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles.
 Une collecte hebdomadaire est toutefois maintenue pour des raisons sanitaires auprès de 265 gros producteurs.
 Une collecte bi-hebdomadaire est organisée auprès de 11 gros producteurs.

2.2.2 Les ordures ménagères résiduelles

Les tonnages collectés en 2020 (5 141 tonnes) ont diminué de 11% par rapport à l'année précédente du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques au 1^{er} janvier 2019.

Les usagers sont collectés en bacs individuels à l'exception des habitats collectifs.

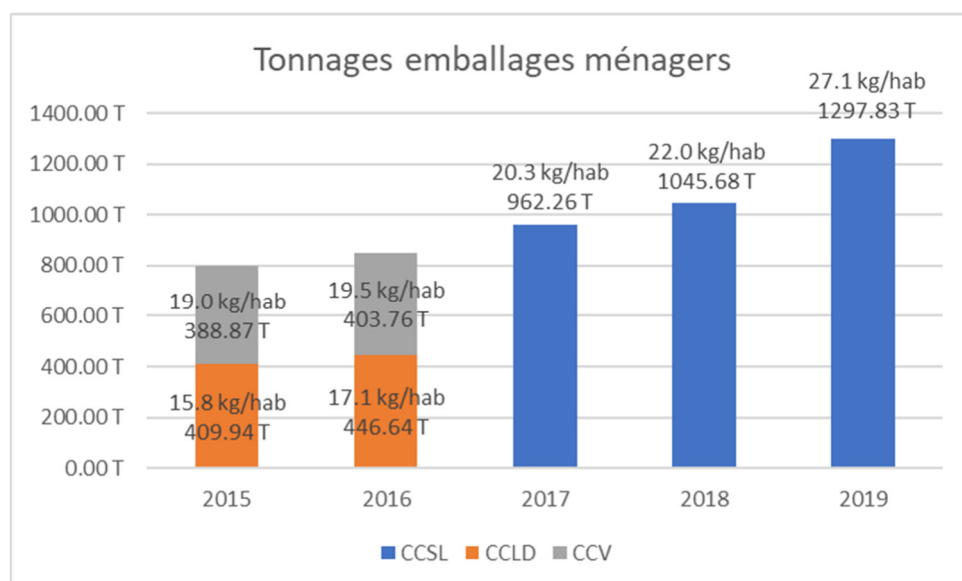


2.2.3 Les emballages ménagers

L'extension des consignes de tri a été appliquée au 1^{er} janvier 2019. Les tonnages collectés ont augmenté de 23% (1 298 tonnes) par rapport à l'année précédente.

La catégorie « emballages légers recyclables » comprend les boîtes métalliques (acier et aluminium), tous les emballages en plastique, les sacs et les films plastique, les cardonnettes et les briques alimentaires.

Les emballages légers recyclables sont collectés soit en sacs jaunes translucides soit en bacs jaunes pour les professionnels et certains habitats collectifs.



Variation 2019/2018 :
+23 %

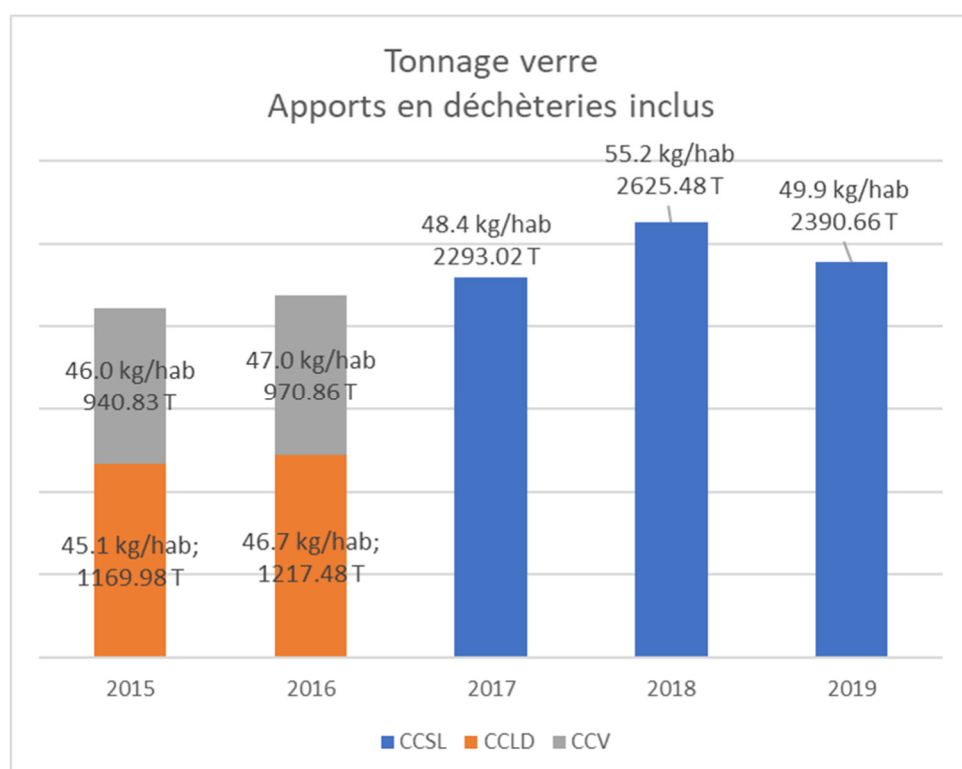
2.2.4 La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire

Les colonnes d'apport volontaires verre, papier, textile, sont réparties sur 95 points d'apport volontaires :

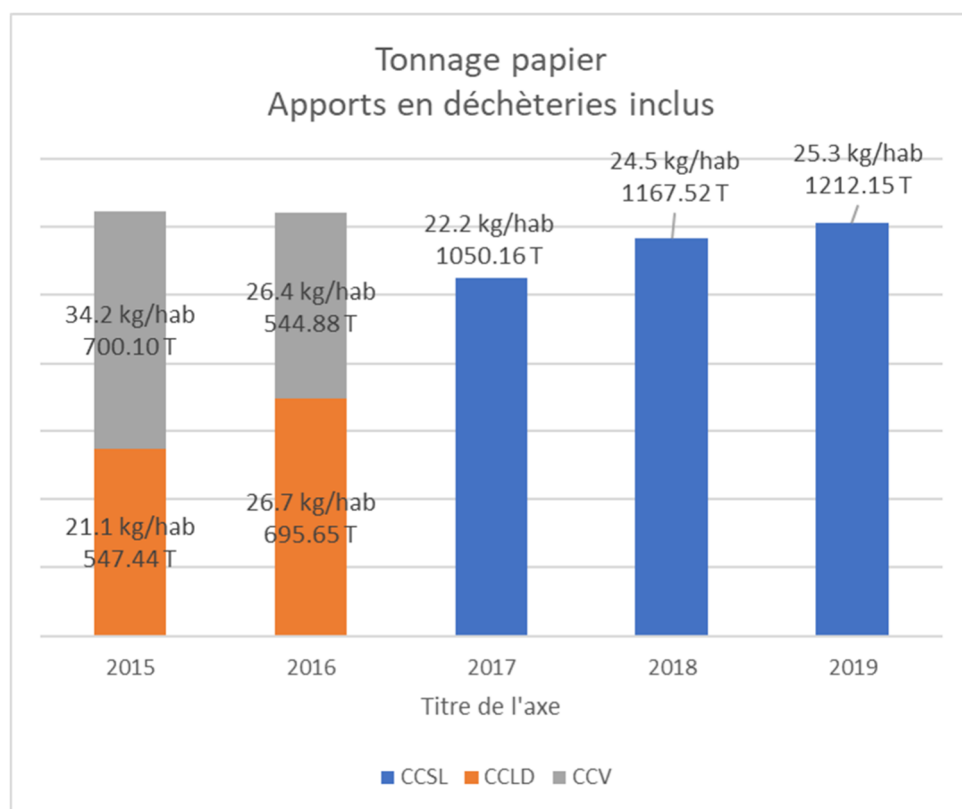
- 100 colonnes verre
- 91 colonnes papier
- 31 colonnes textiles (29 points de collecte)

Au cours de l'année 2019, deux points tri verre ont été ajoutés :

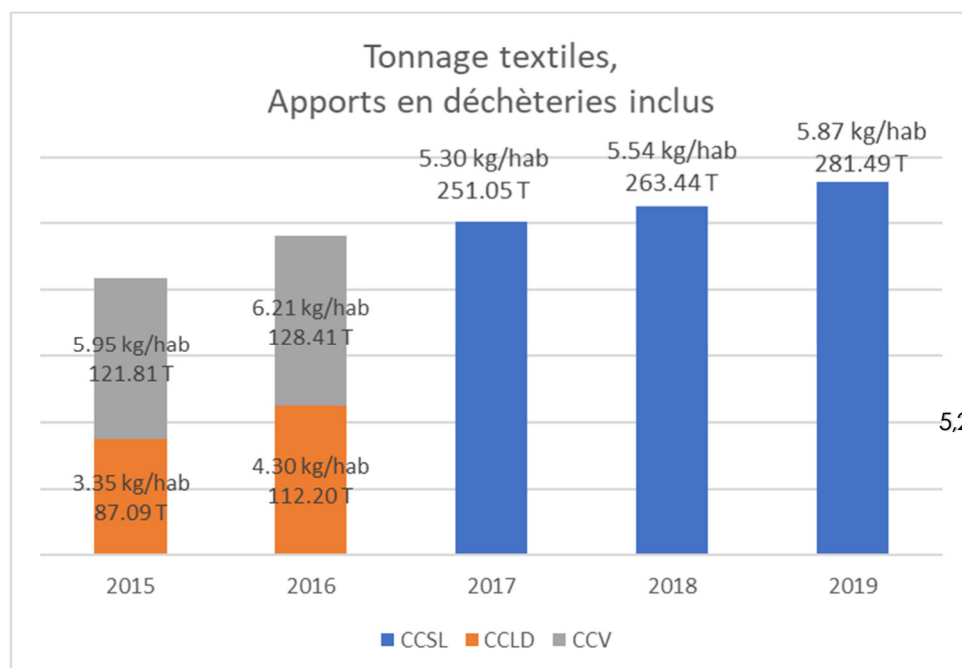
- Terrain des sports, Saint Julien de Concelles ;
- Zone industrielle des Quatre Chemins, Mouzillon



Variation 2019/2018 :
-10 %



Variation 2019/2018 :
+3 %



Variation 2019/2018 :
+7 %

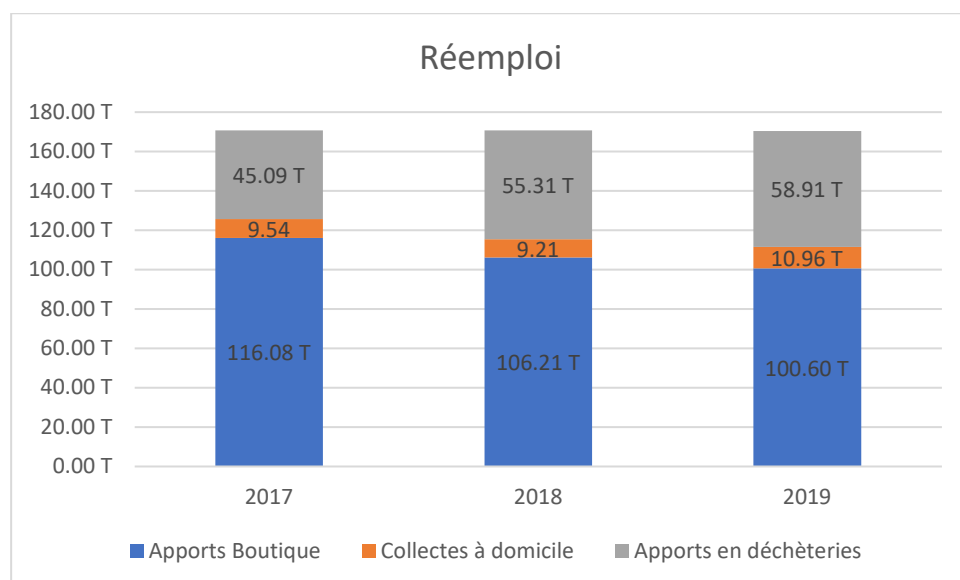
5,2 kg/hab

2.2.5 La collecte en déchèteries

Matériaux	2017	2018	2019	var 2019-2018
Déchets verts	4 701.00	5 516.00	5 589.40	1%
Plastiques durs	125.20	216.63	240.00	11%
Films Plastiques	3.05	13.32	12.00	-10%
Déchets Dangereux	93.31	105.00	142.00	35%
Tout Venant	1 846.20	2 130.78	2 179.31	2%
Gravats	7 052.03	8 223.26	9 066.13	10%
Cartons	470.54	661.82	680.91	3%
Bois	1 309.84	1 501.00	1 392.66	-7%
Métaux	492.96	660.39	699.24	6%
Piles	4.75	5.77		
Amiante	28.98	41.48	97.37	135%
Mobilier	563.06	765.00	899.33	18%
Néons	0.77	0.72		
DEEE	344.03	392.30	438.65	12%
Huitres		4.38	3.66	-16%
Pneus (hors filière)		7.04	12.86	83%
Réemploi	45.09	55.31	58.91	7%

2.2.6 Le réemploi

L'écocyclerie du vignoble nantais permet aux usagers de déposer les objets de réemploi directement en boutique ou en déchèteries. Un service payant de collecte à domicile est également à disposition (sous conditions).



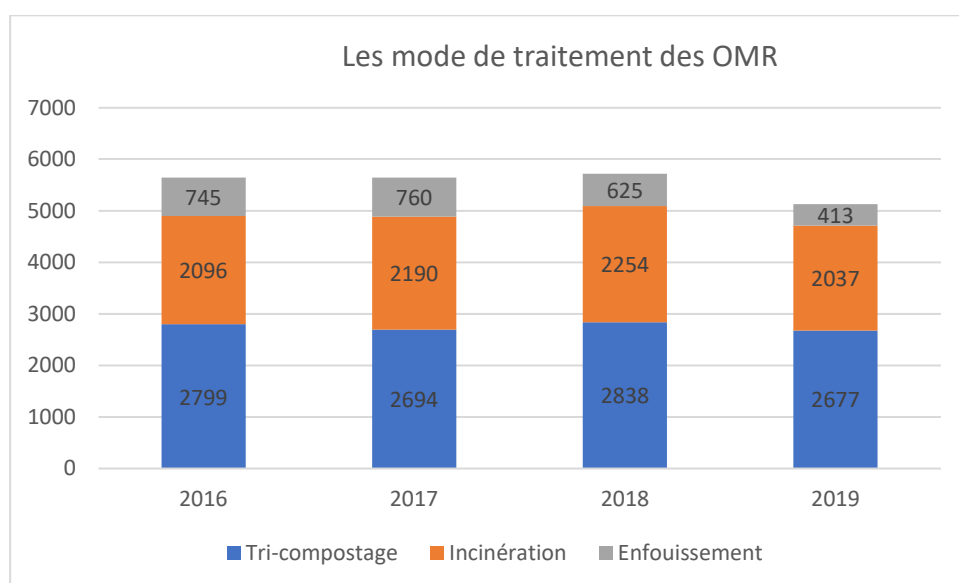
2.3 Traitement

2.3.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles

L'ensemble des tonnages transitent par le centre de transfert de Saint Germain sur Moine. A partir de ce point, les tonnages sont massifiés pour être acheminés par bennes à fond mouvant sur les installations de traitement suivantes :

- L'unité de tri-compostage Valor3E (Bourgneuf en Mauges),
- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de BOUYER LEROUX (La Séguinière)
- Les 3 Unités de Valorisation Énergétique Alcea (Nantes), AEC (Couëron), LA SAVED (Lasse)

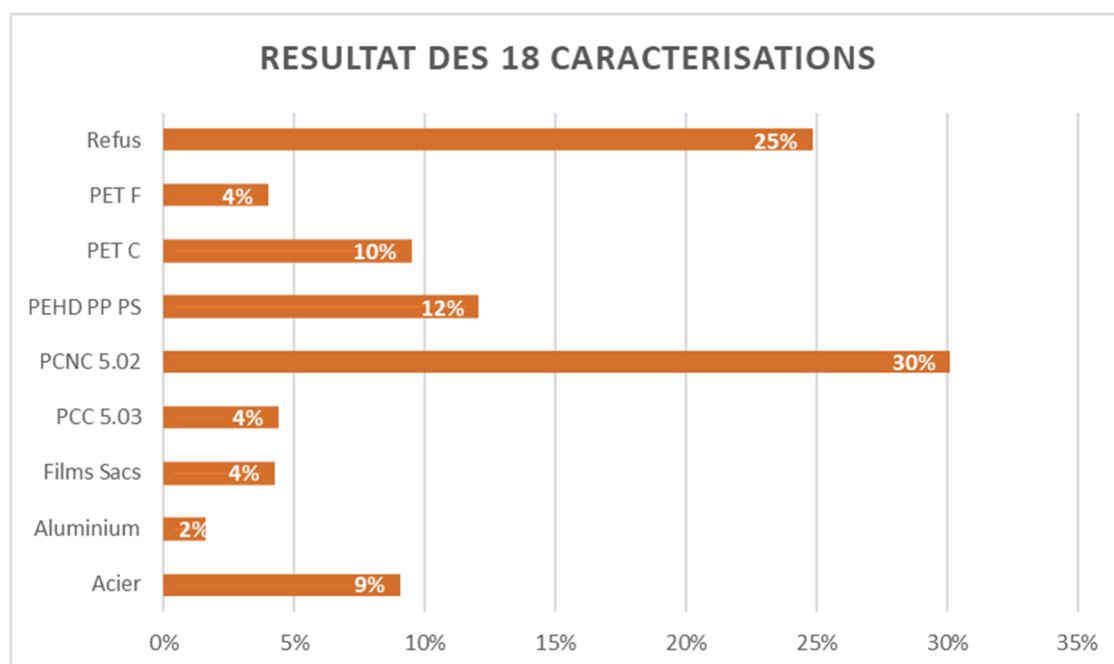
Cette année 50% des ordures ménagères résiduelles font l'objet d'une valorisation par tri mécano biologique permettant la valorisation matière de la part fermentescible par transformation en compost, 39% font l'objet d'une valorisation énergétique par incinération et 11% sont enfouis en centre de stockage.



Concernant les tonnages ayant fait l'objet d'un tri-compostage, 390 tonnes de compost ont été produits (15% des tonnages), 39 tonnes de métaux ferreux (1%), 1645 tonnes de refus (61%).

2.3.2 Tri des emballages ménagers

Au centre de tri de Saint Laurent des Autels, les emballages collectés ont fait l'objet de 18 caractérisations afin de quantifier les tonnages de chaque matériau à envoyer aux repreneurs.



Les tonnages recyclés par les repreneurs

Matériaux recyclés	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Delta 2019/2018
Acier	104.91	122.21	114.83	-7%
Aluminium	10.53	10.81	11.96	10%
Brique 5.03	80.59	83.55	31.45	-63%
Carton 5.02 sacs jaunes	357.56	298.74	247.75	-18%
Plastique PE/PP/PS	71.94	45.67	84.22	83%
Plastique MIX PET clair	102.29	117.32	111.51	-6%
Plastique MIX PET foncé	21.80	36.52	42.15	15%
Plastique sacs et films	28.27	25.58	27.07	5%
Refus	158.82	260.32	493.37	88%

On constate une augmentation des tonnages plastiques d'environ 40 tonnes (0.83 k/hab) du fait de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique. Le tonnage d'aluminium a augmenté de 10%. En revanche, les tonnages d'acier ont baissé de 7%, les cartonnets 5.02 ont baissé de 18%. Les tonnages de briques ont baissé de 63% du fait notamment que la production du dernier trimestre 2019 sera comptabilisée au titre de l'année 2020.

Le tonnage de refus a fortement augmenté au cours de l'année 2019 (493.36 tonnes, soit près de 40 % des tonnages triés), L'augmentation des refus s'explique notamment par l'extension des consignes de tri qui prévoit de déposer des matériaux non valorisables dans le sac jaune et par les limites du process du centre de tri de Saint Laurent des Autels.

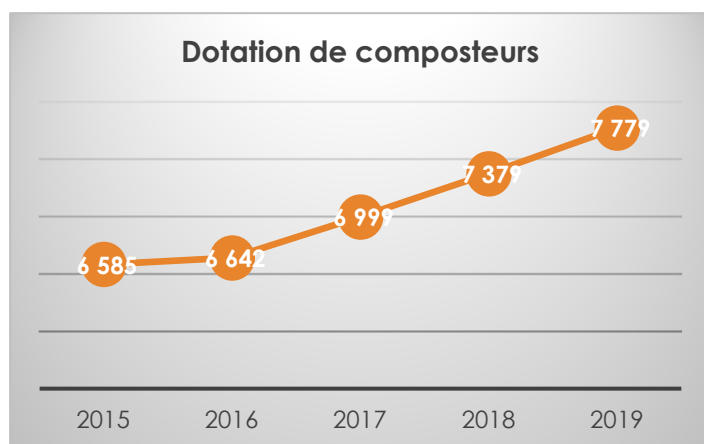
Les refus de tri font l'objet d'une valorisation énergétique par transformation en Combustible solide de récupération (CSR) ou combustible de recyclage. Ces combustibles sont utilisés pour alimenter les fours de l'usine du cimentier Lafarge en Mayenne.

2.3.3 Traitement des déchets issus des déchèteries

Type de déchets recyclés	Transporteur - Repreneur	Nature du traitement
Carton 1.05	Revipac - Papeterie Saint-Michel – groupe Thiollet	Valorisation matière
Compost	CCSL- Fabrication sur site	Valorisation matière - Amendement
Ferraille à cisailier	AFM DERICHEBOURG	Valorisation matière - Pièces automobiles
Papier non trié 5.01	NORSKE SKOG	Valorisation matière - Papier
Meubles (DEA)	Eco-mobilier	Réutilisation - Réemploi
Bois	Fabricant de meuble Gautier France, Chantonay et Cimentier Lafarge à St-Pierre-la-Cour	Valorisation matière et énergétique
Tout Venant	Brangeon Environnement	Enfouissement
Amiante	Séché Environnement	Enfouissement
Plastique dur	Brangeon - Plateforme logistique Saint-Pierre-des-Corps	Valorisation matière
Polystyrène	Les plastiques recyclés de l'ouest - Carquefou	Valorisation matière
Verre	Saint Gobain – Verallia - Verrerie de Vauxrot - Crouy	Valorisation matière
Déchets Electriques Electroniques et Electroménagers	Envie 44 - OCAD3E - Eco-Systèmes	Démantèlement, réparation, réemploi
Néons - lampes	Recylum - OCAD3E	Valorisation matière/énergétique
Piles & accumulateurs	Corepile	Valorisation matière/énergétique SCRELEC
Placoplatre	Brangeon Environnement	Valorisation matière
Gravats	Charier TP - Nivillac	Valorisation par réemploi en remblais
Déchets Dangereux Spécifiques	SORED1 (hors filière) Eco DDS	Valorisation ou destruction selon toxicité des produits
Textile	Eco TLC – Le Relais	Valorisation matière
Huile de vidange	Sevia - saint Jean d'Angely	Régénération
Huile végétale	3B	Régénération
Cartouches d'encre	Lever l'Encre	Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ	Valorisation matière
PNEUS	ALLIAPUR	Valorisation matière

2.3.4 Compostage individuel

Le service a équipé 400 foyers supplémentaires au cours de l'année 2019 pour atteindre un taux d'équipement de 36% des foyers.



3- La Redevance incitative

L'année 2019 a été l'occasion d'harmoniser les tarifs de la redevance incitative en respectant le principe de tarification unique « particuliers professionnels » pour un même service rendu. Une tarification différenciée entre les usagers s'applique uniquement en cas de fréquence de collecte différente.

- Facturation au semestre
- Deux levées obligatoires par semestre
- Suppression de la possibilité de changer la fréquence de collecte en porte à porte plusieurs fois par an

4- Actions de communication

Une communication importante a été mise en place dès la fin de l'année 2018 et au long de l'année 2019 :

- Lettres d'information
- Réunions publiques (particuliers, professionnels, bailleurs et syndic)
- Réunion de presse/ Site internet
- Guide des nouvelles consignes de tri et calendriers de collecte
- Convention avec les professionnels

Concernant les écoles ont eu lieu au cours de l'année 2018-2019 :

- 42 animations autour des thématiques déchets et prévention ;
- 16 visites de la déchèterie du Loroux-Bottereau.

5- Les faits marquants

L'année 2019 a été marquée par les événements suivants :

- Le démarrage du nouveau marché de collecte des déchets une fois tous les quinze jours. Ce nouveau marché est le premier pas vers la gestion unifiée des déchets du territoire. Avec des nouveaux circuits de collecte ;
- Le démarrage du nouveau marché de collecte du verre et du papier en apport volontaire avec des prestations supplémentaires :
 - o le nettoyage extérieur des colonnes verre et papier, une fois par an ;

- le nettoyage interne des colonnes verre tous les deux ans ;
- la maintenance des colonnes ;
- L'extension des consignes de tri à tous les emballages au 1^{er} janvier 2019 ;
- L'harmonisation de la tarification incitative selon un principe de tarification unique « particuliers professionnels » avec une facturation au semestre incluant 2 levées obligatoires ;
- La mise en place des nouvelles règles de dotation des bacs ;
- La création d'un mini-site déchets dans le cadre du nouveau site internet de la CCSL ;
- Le transfert des emballages ménagers sur le site de Saint Germain sur Moine ;
- Le démarrage d'un nouveau marché de fourniture de bacs roulants ;
- La reconduction d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération de Clisson par la concrétisation de deux groupements de commande pour l'achat des colonnes verre et papier et pour l'achat des sacs de tri sélectif ;
- L'application du nouveau règlement de service au 01/01/2019 ;

6- Bilans financiers

Evolution du budget de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019
Charges à caractère général	3 114 024 €	3 376 416 €	3 441 608 €
Charges de personnel	533 922 €	612 188 €	752 114 €
Opération d'ordres de transfert entre section	346 621 €	304 756 €	297 079 €
Charges de gestion courante	12 714 €	90 172 €	125 529 €
Charges financières	67 650 €	59 916 €	54 646 €
Charges exceptionnelles	946 €	34 169 €	10 125 €
TOTAL DEPENSES	4 075 877 €	4 477 618 €	4 681 101 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019
Excédent exercice précédent	1 126 595 €	1 427 166 €	1 399 612 €
Atténuation de charges	841 €	23 735 €	477 €
Opération d'ordres de transfert entre section	90 473 €	88 696 €	88 703 €
Redevance incitative et Vente de produits	3 667 584 €	3 836 586 €	4 011 231 €
Autres produits de gestion courante	644 597 €	496 244 €	656 334 €
Subvention d'exploitation	36 349 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	65 €	4 803 €	10 696 €
TOTAL RECETTES	5 566 505 €	5 877 229 €	6 167 053 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 490 628 €	1 399 612 €	1 485 952 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (€/habitant)	31 €	30 €	31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE sans report d'excédent	364 033 €	-27 554 €	86 340 €
RESULTAT DE L'EXERCICE sans report d'excédent (€/habitant)	8 €	-1 €	2 €
RESULTAT DE L'EXERCICE REEL sans opérations ordres et report d'excédent	620 181 €	188 506 €	294 716 €
RESULTAT DE L'EXERCICE REEL sans opérations ordres et report d'excédent (€/habitant)	13 €	4 €	6 €
Population INSEE	47335	47573	47932

Répartition analytique du budget de fonctionnement

DEPENSES	2017	2018	2019
Collecte et traitement OM	1 262 905 €	1 261 450 €	1 226 629 €
Collecte et tri des emballages	809 126 €	822 853 €	829 563 €
Collecte du verre et du papier	84 733 €	85 872 €	91 939 €
Déchèteries	1 255 466 €	1 460 032 €	1 616 640 €
Communication/Prévention	19 355 €	12 181 €	16 754 €
Frais divers de structures et de fonctionnement amortissements compris	644 470 €	835 230 €	899 577 €
TOTAL	4 076 055 €	4 477 618 €	4 681 101 €
RECETTES	2017	2018	2019
Soutiens/Ventes matériaux - emballages	662 763 €	483 686 €	657 053 €
Soutiens/Ventes matériaux - verre et du papier	195 385 €	194 858 €	241 695 €
Soutiens/Ventes matériaux - Déchèteries	158 856 €	275 854 €	229 227 €
Communication/Prévention	40 923 €	- €	- €
Redevances et divers recettes	4 508 607 €	4 922 831 €	5 039 078 €
TOTAL	5 566 534 €	5 877 229 €	6 167 052 €

Evolution du budget d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	2017	2018	2019
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	283 688 €	0 €
Opération d'ordre de transfert entre section	90 473 €	88 696 €	88 703 €
Opérations patrimoniales	27 729 €	0 €	0 €
Emprunts et dettes assimilés	136 540 €	137 126 €	137 732 €
Immobilisations incorporelles	19 404 €	0 €	31 766 €
Immobilisations corporelles	64 243 €	78 470 €	174 734 €
Immobilisations en cours	1 130 403 €	85 880 €	13447.04
TOTAL DEPENSES	1 468 792 €	673 860 €	446 381 €
RECETTES INVESTISSEMENT	2017	2018	2019
Excédent exercice précédent	550 864 €	0 €	42 671 €
Opération d'ordre de transfert entre section	346 621 €	304 756 €	297 079 €
Opérations patrimoniales	27 729 €	0 €	0 €
Subventions d'investissements	0 €	258 956 €	260 724 €
Emprunts et dettes assimilés	0 €	0 €	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	259 890 €	152 819 €	23 054 €
Immobilisation en cours	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	1 185 105 €	716 531 €	623 529 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-283 688 €	42 671 €	177 148 €